

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures,
Présents : 47 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 20 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 10 après convocation légale en date du 28 mars 2024, sous la
Votants : 57 Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Hervé VIGIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **15 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **15 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES » - RENOUELEMENT 2024-2025

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Considérant la proposition d'une édition 2024-2025 du Pass Activ'Jeunes selon les modalités suivantes :

D'une part, le renouvellement du dispositif pour la période de juillet 2024 à juin 2025, pour rappel :

- Tranche d'âges : 6-18 ans ;
- Prix d'achat par les familles : 10 euros ;
- Point de vente : Maisons « France Services » de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride et Neuvéglise-sur-Truyère - O.M.J.S. de Saint-Flour ;
- Nombre d'exemplaires : 1 000 ;

D'autre part, reconduite du contenu du chéquier d'une valeur de 60 C sans les offres des prestataires privés, proposé comme suit :

- Licence sportive ou adhésion culturelle : chèque d'une valeur de 15 C
- Activité nordique : chèque d'une valeur de 4 C ;
- Activité équestre : chèque d'une valeur de 5 C ;
- Activité nautique : chèque d'une valeur de 5 C ;
- Piscine : 3 chèques d'une valeur chacun de 2 C ;
- Cinéma : 3 chèques d'une valeur chacun de 3 C ;
- Espace Bien-être ou fitness du centre aqualudique : chèque d'une valeur de 5 C
- Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 5 C ;
- Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 3 C ;
- Musées : 1 entrée ;
- Information mentionnée sur la gratuité des Musées de France (Alfred Douet, Haute Auvergne et Ecomusée) pour les moins de 18 ans ;

Précisant les modalités financières estimatives de ce dispositif :

Dépenses		Recettes	
Frais de réalisation	1 470,00 €	Vente des cartes	10 000,00 €
Remboursement aux prestataires	17 530,00 €	Autofinancement 2024-2025 Saint-Flour Communauté	9 000,00 €
Total	19 000,00 €	Total	19 000,00 €

Rappelant que la gestion du dispositif Pass Activ' Jeunes a été confiée à l'O.M.J.S. de Saint-Flour depuis sa mise en place et que cette organisation pourrait être reconduite ;

Considérant qu'il convient de verser une participation financière pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif à l'O.M.J.S. de Saint-Flour, qui pourrait s'élever à un montant estimé à 9 000 C pour l'année 2024-2025 ;

Précisant que cette aide financière de Saint-Flour Communauté pourrait être versée en 2 acomptes :

- Un 1^{er} acompte de 50% au moment de l'adoption de cette délibération ;
- Le solde sur la base du compte de résultat de l'opération qui intégrera le pourcentage d'utilisation de ce dispositif ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 27 mars 2024 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **APPROUVE la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2024 à juin 2025 ;**

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20240410-DELIB2024-135-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

- ↓ APPROUVE le contenu et la valeur du chéquier tels que présentés ci-dessus ;
- ↓ DECIDE D'APPORTER une participation financière d'un montant estimé à 9 000 C à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (O.M.J.S.) de Saint-Flour, gestionnaire de ce dispositif pour le compte de Saint-Flour Communauté ;
- ↓ AUTORISE Madame le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette prestation.

POUR : 57 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Loïc Poudroux', written in a cursive style.